

**DGA Ressources humaines, juridiques et  
logistiques  
Direction des Affaires Juridiques**

**Réf :** QUADRATURE DU NET/accès doc adm.  
Votre interlocuteur : Candy HOUBART  
Téléphone : 03.22.71.80.80

Amiens, le 4 septembre 2023

Madame,

Par courriel du 4 août 2023, vous sollicitez la communication du registre des activités de traitement ainsi que l'inventaire des principaux traitements algorithmiques de l'administration départementale de la Somme.

S'agissant du premier point de la demande, si le registre des traitements est un document administratif, comme ceci a été affirmé par la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), sa communication nécessite, néanmoins, l'occultation préalable des données à caractère personnel et des secrets protégés par la loi conformément aux articles L.311-5 et L.311-6 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Or, votre demande ayant été reçue en période estivale, il n'a pas été matériellement possible de procéder à ce travail obligatoire d'occultation préalable dans le respect du délai d'un mois imposé par la loi. Aussi, je vous propose de vous communiquer ledit document avec mentions dûment occultées dans un délai supplémentaire de quinze jours.

Par ailleurs, les décisions individuelles prises par l'administration départementale n'étant pas fondées sur des traitements algorithmiques, je ne peux donner une suite favorable sur le second point de votre demande de communication.

Si vous souhaitez contester la présente décision, vous devez obligatoirement saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), par lettre simple (TSA 50730 , 75334 Paris) ou par courriel ([cada@cada.fr](mailto:cada@cada.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des affaires juridiques



Mylène ANCHUELO